

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 731

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 19 BIS**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Les opérateurs seront soumis aux autorités administratives et judiciaires et devront, à la demande de ceux-ci, « communiquer les données dont ils disposent, de nature à permettre l'identification des utilisateurs qui ont publié les contenus mentionnés ».

En cas de pornographie ou terrorisme, cette façon de faire peut se comprendre. D'autres sujets sont bien plus difficiles à cerner.

Cet article pourrait mettre en danger la liberté d'expression dans notre pays.